

ACTION URGENTE

TROIS JOURNALISTES IRANIENS CONDAMNÉS

Bahman Ahmadi Amoui et Saeed Laylaz ont été condamnés à une peine d'emprisonnement, assortie d'une peine de flagellation pour le premier. Keyvan Samimi Behbehani demeure détenu à l'isolement. Ces trois hommes sont des prisonniers d'opinion.

Bahman Ahmadi Amoui, rédacteur pour le quotidien économique *Sarmayeh* (qui a été fermé par les autorités le 2 novembre 2009), a été condamné à sept ans et quatre mois d'emprisonnement, ainsi que 32 coups de fouets, le 4 janvier 2010 par un tribunal révolutionnaire de Téhéran. Cette peine comprend cinq ans pour « *association dans l'intention de porter atteinte à la sécurité nationale* », un an pour « *propagande contre le régime* », un an et 32 coups de fouet pour « *trouble à l'ordre public* », et quatre mois pour « *outrage au président* ». Son avocat est en train de former un recours qu'il déposera dans les vingt jours qui lui sont impartis et va demander sa libération sous caution jusqu'à son jugement en appel. Bahman Ahmadi Amoui est détenu dans la section 350 de la prison d'Evin.

Saeed Laylaz, également rédacteur pour *Sarmayeh*, a été condamné à neuf ans d'emprisonnement par un tribunal révolutionnaire de Téhéran le 2 décembre 2009, après avoir été reconnu coupable d'avoir « *participé à des rassemblements illégaux* » et « *été en possession de documents classés secrets* ». Son avocat a déclaré que son client avait eu accès à des informations publiées sur Internet et donc non classées. Saeed Laylaz s'est vu refuser une libération sous caution et demeure détenu à la prison d'Evin.

Le 9 décembre, **Keyvan Samimi Behbehani**, rédacteur en chef du magazine interdit *Nameh*, a bénéficié d'une permission de dix jours afin de pouvoir assister au mariage de sa fille. Il est depuis retourné à la prison d'Evin, où il est détenu à l'isolement dans la section 209.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en persan, en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à libérer Bahman Ahmadi Amoui, Saeed Laylaz et Keyvan Samimi Behbehani immédiatement et sans condition, car ils n'ont fait qu'exercer pacifiquement leur droit à la liberté d'expression ;
- déclarez-vous préoccupé par la condamnation de Bahman Ahmadi Amoui à une peine de flagellation, qui constitue un châtement cruel s'apparentant à de la torture, et faites remarquer que l'Iran est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), qui interdit strictement la torture ;
- priez instamment les autorités de veiller à ce que ces trois hommes ne soient pas soumis à la torture ni à aucune autre forme de mauvais traitement, que les allégations faisant état de tels actes donnent lieu à une enquête approfondie et que toute personne présumée responsable soit traduite en justice dans le cadre d'une procédure équitable.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 19 FEVRIER 2010 :

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
The Office of the Supreme Leader
Islamic Republic Street – End of Shahid
Keshvar Doust Street, Tehran, République
islamique d'Iran

Courriers électroniques : *via son site*

Internet :

<http://www.leader.ir/langs/en/index.php?p=leter> (en anglais)

<http://www.leader.ir/langs/fa/index.php?p=leter> (en persan)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,*
Responsable des autorités judiciaires à
Téhéran :

Mr Ali Reza Avaei
Karimkhan Zand Avenue
Sana'i Avenue, Corner of Alley 17,
No 152

Tehran, République islamique d'Iran

Courriers électroniques : avaei@Dadgostary-tehran.ir

Formule d'appel : *Dear Mr Avaei, / Monsieur,*

Copies à :

Chef du Comité des droits de l'homme au sein du pouvoir judiciaire :

His Excellency Mohammad Javad Larijani
Bureau of International Affairs, Office of the
Head of the Judiciary, Pasteur St., Vali Asr
Ave. south of Serah-e Jomhour, Tehran
1316814737, République islamique d'Iran

Courriers électroniques : bia.judi@yahoo.com

Fax : + 98 21 5 537 8827 (Merci de vous
montrer persévérant)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la quatrième mise à jour de l'AU 171/09 (MDE 13/062/2009). Pour plus d'informations : www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/062/2009/fr, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/092/2009/fr> et <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/115/2009/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

TROIS JOURNALISTES IRANIENS CONDAMNÉS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Bahman Ahmadi Amoui, qui est le mari de la journaliste Zhila Bani Yaqoub (libérée le 19 août), est détenu à la prison d'Evin depuis son arrestation, le 20 juin 2009. Après avoir été maintenu pendant soixante-cinq jours à l'isolement, il a été transféré à la fin du mois d'août dans une cellule de la section 209 de cette prison qui mesure 3,5 mètres carrés, qu'il partageait avec deux autres détenus. Au début du mois d'octobre, la deuxième chambre du tribunal révolutionnaire a reconnu qu'il faisait l'objet d'une enquête. Cependant, étant donné que cette enquête n'était pas encore achevée, elle n'a pas permis à son avocat de voir son dossier.

Saeed Laylaz a comparu devant la 28^e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran le 23 septembre, faisant appel d'une prolongation de deux mois de son ordonnance de détention, mais il a été débouté malgré une précédente décision fixant sa caution à deux milliards de rials (environ 140 000 euros).

À la suite de la commémoration de l'Achoura le 27 décembre, qui coïncidait également avec le septième jour de deuil du grand ayatollah Montazeri, un haut dignitaire dissident mort la semaine précédente, un bon millier de personnes auraient été arrêtées, dont 500 à Téhéran, 200 à Najafabad et 600 à Ispahan. Parmi elles figurent au moins quinze journalistes : Mashallah Shamsolvaezin, Morteza Kazemian, Keyvan Mehregan, Reza Tajik, Mostafa Izadi, Mohammad Javad Saber, Behrang Tonkabani, Arvin Sedagatkish, Roozbeh Karimi, Mohammadreza Zohdi, Ali Hekmat, Sam Mahmoudi et trois femmes, Badrolsadat Mofidi, Negin Derakhshan et Nasrin Vaziri. Plusieurs dizaines de personnes associées aux parties d'opposition, de défenseurs des droits humains et d'étudiants font partie des très nombreuses autres personnes arrêtées depuis les manifestations. Les événements de l'Achoura sont parmi les pires depuis les jours qui ont suivi l'élection présidentielle de juin 2009. Les autorités ont déclaré qu'entre sept et quinze personnes, selon les sources, étaient mortes, mais elles ont contesté la responsabilité des forces de sécurité dans tous ces décès.

L'Achoura est une célébration religieuse très importante pour les chiïtes. Une procession a lieu le 10^e jour du mois de Moharram (premier mois de l'année musulmane) et commémore le martyr de l'imam Hossein, petit-fils du Prophète Mahomet.

Depuis l'annonce de la victoire du président sortant Mahmoud Ahmadinejad à l'élection du 12 juin, résultat contesté par de nombreuses personnes, les autorités ont eu recours à une force excessive afin de réprimer les manifestations, pour la plupart pacifiques. Avant les récents événements, elles avaient reconnu 36 décès, alors que l'opposition affirmait que 70 personnes avaient trouvé la mort. Les autorités ont admis que plus de 4 000 personnes avaient été arrêtées, mais ce chiffre est probablement en deçà de la réalité. Parmi ces personnes, beaucoup ont été torturées ou soumises à d'autres mauvais traitements dans les centres de détention de tout le pays. Certaines ont déclaré avoir été violées, bien que les autorités aient démenti ces allégations après des enquêtes sommaires et d'autres mesures qui semblent destinées à masquer, plutôt qu'à découvrir, la vérité. Plus de 80 personnes ont été condamnées à des peines d'emprisonnement ou de flagellation à la suite des troubles du mois de juin, notamment à l'issue des procès collectifs « *pour l'exemple* » qui ont débuté en août. Au moins sept condamnations à mort ont été prononcées – les dernières en date étant celles d'Ahmad Karimi et d'Ali Zahed, fin décembre 2009.

Pour obtenir plus d'informations au sujet des événements qui ont suivi les élections, veuillez consulter le document *Iran: Election contested, Repression compounded* (MDE 13/123/2009, décembre 2009), disponible en anglais à l'adresse suivante : <http://www.amnesty.org/en/library/info/MDE13/123/2009/en>.

Action complémentaire sur l'AU 171/09, MDE 13/002/2009, 8 janvier 2010

AMNESTY
INTERNATIONAL

